



Devenez mécènes !

Savez-vous que vous pouvez défiscaliser ces différentes actions ?

Toutes les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés selon un régime réel d'imposition (réel normal ou régime simplifié) bénéficient du dispositif du mécénat. La loi prévoit que les versements effectués par les entreprises au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôts égale à 60 % de la somme versée dans la limite de 5 pour mille (0,5 %) du chiffre d'affaires hors taxes.

1. L'achat d'œuvre

Pour sensibiliser vos salariés ou collaborateurs à l'art, investissez dans une œuvre d'un de nos artistes pour vos locaux. Nous serons heureux de pouvoir l'inaugurer en présence du collectif.

2. Le mécénat de compétence

Un travailleur indépendant ou une entreprise peuvent défiscaliser des services, autrement dit leur temps de travail.

3. Prêt d'œuvres

Pour sensibiliser vos salariés ou collaborateurs à l'art, Rhénanie met en place le prêt d'œuvre pour une durée de 1 à 3 mois dans les locaux de l'entreprise. Une rencontre est organisée pour la présentation de l'œuvre prêtée.

4. Workshop

Pour souder et sensibiliser vos salariés ou collaborateurs à l'art, Rhénanie organise des workshops art ou design sur la thématique Blue Mood.

Ateliers de 1 à 5 journées.

5. Design culinaire

Pour souder et sensibiliser vos salariés ou collaborateurs à l'art, Rhénanie organise un design culinaire dans vos locaux ou lors d'un de vos événements.

Le design culinaire consiste à partager une expérience gastronomique dont la forme est pensée par un designer. La façon de manger, la forme et la texture des aliments sont repensées pour un moment artistico-gustatif, original à chaque fois. (exemples sur : www.soniaetolivier.com)

6. Visite de l'exposition en cours

Pour sensibiliser vos salariés ou collaborateurs à l'art, Rhénanie organise des visites privées et personnalisées de l'exposition en cours. Invitez vos clients dans un contexte atypique, dans le salon ou la salle à manger de notre scénographie d'exposition.

7. Visites des ateliers d'artistes

Pour sensibiliser vos salariés ou collaborateurs à l'art, Rhénanie organise des visites guidées des ateliers d'artistes Rhénanie.

8. Rencontre avec les artistes

Pour sensibiliser vos salariés ou collaborateurs à l'art, Rhénanie organise des rencontres entre les artistes et les membres de votre entreprise. La rencontre se fait sur les lieux d'une exposition Rhénanie en cours ou dans vos locaux.

Pour plus
d'informations,
contactez-nous !



contact@rhenanie.com
www.rhenanie.com

Olivia Benveniste
+33 (0) 6 61 53 89 95

Sonia Verguet
+33 (0) 6 81 29 17 89

21 rue des orphelins
67000 Strasbourg